

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 12 DECEMBRE 2005**

**AVIS**

**DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL  
SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3  
DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EXERCICE 2005**

Le C.E.S.R. constate, en dépenses de fonctionnement, une augmentation des autorisations d'engagement d'un montant de 2 496 402 € dont 2 436 310 € en faveur de l'aide à la promotion touristique dont il n'a pas pu connaître le détail.

Il s'interroge sur les conventions de transaction « HORIZONS » et « AOM » pour lesquelles un montant total de 51 092 € est prévu en crédits de paiement.

Compte tenu des possibilités de redéploiement interne, aucune inscription nette supplémentaire n'est proposée en crédits de paiement.

***Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés***